

Artgila

Festival de peinture
16270 Roumazières-Loubert

18 - 19 et 20 mai 2018

Informations générales

Thème 2018 :

« Les Fables de La Fontaine ».

Le Concours :

- **15 postes** de peintres sont proposés sur le Site du Festival.
Chaque peintre doit réaliser une œuvre originale in-situ sur le thème désigné.

Le Lieu : Ville de Roumazières-Loubert (Charente).

Site du Festival : Mezzanine **du marché couvert.**

Les prix :

Ils sont remis **dimanche à partir de 18 h**, au cours d'une cérémonie publique
Suivie d'un vin d'honneur.

Prix attribués	Dotations
Premier Prix	100 €
Deuxième Prix	50 €
Prix du Public Prix attribué à la peinture ayant recueilli le plus de voix parmi les bulletins déposés par le public , samedi après-midi et dimanche dans une urne installée à cet effet dans le marché couvert.	100 €

Le Jury : Le Jury est composé de personnalités du Pays.
Ses décisions sont sans appel.

Hébergement

Aucun hébergement n'est prévu.

Seuls les repas sont pris en charge par l'Association et fournis par un restaurateur local, pour le participant. Les repas de midi sont pris sur le site (12 h - 14 h)

Samedi soir : Repas Festif à partir de 20 h salle des fêtes pour le participant.

REGLEMENT DU CONCOURS 2018

1. Ce concours est ouvert à tous, professionnels, amateurs et jeunes de moins de 15 ans le samedi 19 et dimanche 20 mai 2018.
2. Les inscriptions sont enregistrées dans la limite des places disponibles.
3. Le Jury jugera la qualité artistique de l'œuvre achevée en fonction de ses impressions personnelles. Sa décision est sans appel.
4. Les postes de peinture sont distribués sur le site à partir de 9 h le samedi, selon une implantation définie au préalable par les organisateurs.
5. Les peintres s'équiperont de leur propre matériel. Les supports seront estampillés à l'accueil des participants, le samedi entre 9h 00 et 10h 00 et le dimanche aussi. Une seule œuvre estampillée par participant est autorisée à concourir.
6. Les peintres travaillent en public et seuls. Leur présence est souhaitée sur le site aux heures ouvrables du Festival, soit :

samedi	9 h – 12 h	14 h – 18 h	
dimanche	9 h - 16 h → à partir de 18 h →	Heure de passage du Jury Remise des prix en public	<i>(les oeuvres devront être terminées)</i>

7. Les peintres devront, à la demande, commenter leur création (Public, Médias, Jury).
8. **Les œuvres primées deviennent la propriété** de la Commune de Roumazières-Loubert. Leurs auteurs acceptent de les céder au prix qui leur sera attribué. **Pour les autres œuvres** réalisées pendant le concours, les peintres peuvent les emporter ou les céder à la Commune de Roumazières-Loubert.
9. Les peintres autorisent l'Association à utiliser leurs œuvres ou l'image de leurs œuvres pour la promotion du Festival et d'eux mêmes, sans contrepartie financière. Les peintres autorisent la prise de photographies. Ils ne doivent apposer aucun signe distinctif sur leurs œuvres.
10. Les participants s'engagent à laisser leurs emplacements propres à leur départ le soir à 18 h 00.

11. Assurances : L'Association a souscrit une assurance « Responsabilité civile» pour l'ensemble des manifestations organisées au cours du Festival.
- Les organisateurs invitent les participants à posséder leur assurance personnelle (maladie, accident et responsabilité civile).
 - Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dégradations ou vol concernant les effets personnels.
 - Tout manquement au règlement du festival ou toute infraction aux lois françaises, entraîne l'exclusion immédiate de la personne en cause.
12. Les peintres sont priés de faire parvenir aux organisateurs du Festival leur bulletin d'inscription **avant le 30 avril 2018.**
- Après examen des candidatures, reçues avant la date limite, les participations au concours seront validées.
 - Dès lors que les candidats auront été retenus, ils seront moralement tenus d'honorer leur engagement.



BULLETIN individuel de candidature 2018

1. Identité

Nom:

Prénom :

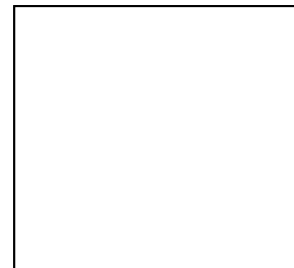
Adresse complète :

.....

.....

Téléphone fixe : Portable :

Fax : e-mail :



2. Inscription au concours

Association

Peintre indépendant

Professionnel

3. L'Association Artgila se réserve le droit de modifier le contenu ou d'annuler le Festival 2016 pour des motifs dont elle sera seul juge. Dans ce cas les candidats inscrits seront avertis aussitôt de la décision prise. Ils ne pourront tenter aucune action de recours vis à vis de l'Association.

Je soussigné(e) :
déclare avoir pris connaissance des conditions de participation au Festival de sculpture d'argile de Roumazières-Loubert, ainsi que du présent règlement que j'accepte dans sa totalité.

Date

Signature :

Cet exemplaire, complété et signé sur chaque page, est à retourner avant le 30 avril 2018 à :

Artgila Mairie de Roumazières-Loubert 16270 Roumazières-Loubert

Pour tous renseignements :

Tel : 05 45 71 20 54

Fax : 05 45 71 22 55

site Internet : www.artgila.fr -mail : artgila@roumazieres-loubert.fr